

CONVOCATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Le 02 décembre 2022

Madame, Monsieur,

J'ai l'honneur de vous inviter à assister à la réunion du Conseil Municipal qui aura lieu dans la salle polyvalente le

**Jeudi 08 décembre 2022
à 18h30**

Je vous prie de recevoir, Madame, Monsieur l'expression de mes sentiments les meilleurs.

Le Maire,
Lyliane SIGNAT

Ordre du jour :

- 1-Demande d'autorisation unique pluriannuelle de prélèvement d'eau sur les bassins de Charente Aval et ses affluents portée par l'OUGC de la Saintonge (Organisme Unique de Gestion Collective)
 - 2-Subventions Communales
 - 3-Décision modificative
 - 4-Centre de Gestion : Rapport Social Unique 2021 : synthèse de présentation
 - 5-Demande de subvention au Conseil Départemental
 - 6-DETR 2023
 - 7-Composition du CCAS
 - 8-Représentant au Syndicat Eau 17
 - 9-Adhésion à la Société Publique Locale (SPL)
 - 10-Reclassement de la salle polyvalente
 - 11- Intégration dans l'inventaire de la voirie communale des chemins dits « rue des Poiriers » et « rue des Tournesols »
 - 12- Chemins dits « rue des Poiriers » et « rue des Tournesols » : transfert dans la voirie communautaire
- Questions diverses

Présence du public : le public devra respecter les mesures sanitaires en vigueur

SEANCE DU 08 DECEMBRE 2022

Le huit décembre deux mil vingt-deux, le Conseil Municipal de la commune de Saint-Sulpice d'Arnoult, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie sous la présidence de Mme Liliane SIGNAT, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : 02 décembre 2022

*Etaient présents : Mme SIGNAT Liliane, Maire,
M. AMBERT Aymeric, Mme BOIS Alexandra, M. BRUN Xavier, M. DUBREUIL David, M. GALLET Jean-Michel, Mme OGER Isabelle, M. POCH Patrick.*

Excusés : Mme DUC Marylène (pouvoir à Mme Bois), Mme GUILLOUT Florence (pouvoir à Mme Oger), M. MARCHADIER Bruno.

Absent : M. CRESPIN François.

Secrétaire de séance : Mme BOIS Alexandra.

Suite à la démission de Monsieur Bruno SAUVAIRE et de M. Eric NICOU de leur mandat de Conseiller Municipal, le Conseil Municipal est désormais composé de 12 membres.

1-DEMANDE D'AUTORISATION UNIQUE PLURIANNUELLE DE PRELEVEMENT D'EAU SUR LES BASSINS DE CHARENTE AVAL ET SES AFFLUENTS PORTEE PAR L'OUGC DE LA SAINTONGE (ORGANISME UNIQUE DE GESTION COLLECTIVE)

08.12.2022.01

L'OUGC Saintonge a déposé une demande d'autorisation environnementale portant sur l'autorisation unique de prélèvement d'eau sur les bassins de la Charente aval et ses affluents (Boutonne infra, Gères Devises, Antenne-Rouzille, Bruant, Arnoult et Seugne).

La commune de Saint Sulpice d'Arnoult est incluse dans le périmètre de ce projet soumis à une enquête publique interpréfectorale, coordonnée par la préfecture de la Charente-Maritime. L'autorisation unique de prélèvement est une autorisation environnementale codifiée aux articles L181-1 et R181-1 et suivants du code de l'environnement.

Après en avoir délibéré, les membres du Conseil Municipal s'abstiennent faute d'éléments et de précisions quant à la finalité de l'autorisation unique pluriannuelle de prélèvement d'eau sur les bassins de Charente Aval et ses affluents portée par l'OUGC de la Saintonge.

Vote du conseil : pour : 0 contre : 0 abstention : 10

2-SUBVENTIONS COMMUNALES

08.12.2022.02

Le Conseil vote les subventions suivantes :

- Association Les 3 Ecoles :	300.00 €
- Association des Conciliateurs de Justice de (cours d'appel de Poitiers) :	70.00 €
- MFR de Cravans :	70.00 €
- Pompiers humanitaires du GSCF :	100.00 €

Vote du conseil : pour : 10 contre : 0 abstention : 0

3-DECISION MODIFICATIVE

08.12.2022.03

Le Conseil Municipal effectue les virements de crédits ci-après :

Opérations d'ordres

Travaux place Eglise

Dépenses	2151-041 :	73 496.58
Recettes	2313.041 :	73 496.58

Vote du conseil : pour : 10 contre : 0 abstention : 0

4-CENTRE DE GESTION : RAPPORT SOCIAL UNIQUE 2021 : SYNTHESE DE PRESENTATION

08.12.2022.04

La loi de Transformation de la Fonction Publique de 2019 a instauré l'obligation pour toutes les collectivités locales d'élaborer un Rapport Social Unique. Ce rapport doit désormais être réalisé chaque année. Il indique les moyens budgétaires et en personnel dont dispose la collectivité. Il rassemble les données à partir desquelles sont établies les Lignes Directrices de Gestion. Il s'articule autour de 10 thématiques (l'emploi, le recrutement, les parcours professionnels, les rémunérations, le dialogue social, la formation, la GPEEC...).

GPEEC : gestion prévisionnelle des emplois, des effectifs et des compétences

Madame le Maire présente au Conseil Municipal la synthèse de ce rapport.

5-DEMANDE DE SUBVENTION AU CONSEIL DEPARTEMENTAL

08.12.2022.05

Madame le Maire propose au Conseil Municipal de déposer une demande de subvention auprès du Conseil Départemental au titre des amendes de police pour l'acquisition d'un radar pédagogique solaire.

Ce radar sera installé à l'entrée du bourg sur la Route de Royan (RD122), en venant de Sainte-Gemme.

Le plan de financement prévisionnel s'établit ainsi :

Montant de la dépense HT	1 573.50
Conseil Départemental (40%)	629.00
DETR 2023 (40%)	629.00
Autofinancé	315.50

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal,

- valide l'achat d'un radar pédagogique solaire
- approuve le plan de financement prévisionnel ci-dessus
- sollicite une aide financière du Conseil Départemental de la Charente Maritime
- autorise Madame le Maire à déposer le dossier de demande de subvention correspondant et à signer tous les documents s'y rapportant.

Vote du conseil : pour : 10 contre : 0 abstention : 0

6-DETR 2023

08.12.2022.06

Madame le Maire propose au Conseil Municipal de déposer une demande de subvention au titre de la DETR 2023 pour l'acquisition d'un radar pédagogique solaire.

Ce radar sera installé à l'entrée du bourg sur la Route de Royan (RD122), en venant de Sainte-Gemme.

Le plan de financement prévisionnel s'établit ainsi :

Montant de la dépense HT	1 573.50
DETR 2023 (40%)	629.00
Conseil Départemental (40%)	629.00
Autofinancé	315.50

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal,

- valide l'achat d'un radar pédagogique solaire
- approuve le plan de financement prévisionnel ci-dessus
- sollicite une aide financière au titre de la DETR 2023
- autorise Madame le Maire à déposer le dossier de demande de subvention correspondant et à signer tous les documents s'y rapportant.

Vote du conseil : pour : 10 contre : 0 abstention : 0

7-COMPOSITION DU CCAS

08.12.2022.07

Suite à la démission de M. SAUVAIRE Bruno de son mandat de Conseiller Municipal, les membres du Conseil nomme un nouveau membre du CCAS : M. Xavier BRUN.

Vote du conseil : pour : 10 contre : 0 abstention : 0

8-REPRESENTANT AU SYNDICAT EAU 17

08.12.2022.08

Désignation des représentants au sein du comité syndical d'EAU 17

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal désigne son représentant au sein d'EAU 17 :

M. GALLET Jean-Michel

Vote du conseil : pour : 10 contre : 0 abstention : 0

9-ADHESION A LA SOCIETE PUBLIQUE LOCALE (SPL)

08.12.2022.09

Sujet ajourné

10-RECLASSEMENT DE LA SALLE POLYVALENTE

08.12.2022.10

Considérant l'arrêté du 7 février 2022 modifiant l'arrêté du 25 juin 1980 portant approbation des dispositions générales du règlement de sécurité contre les risques d'incendie et de panique dans les établissements recevant du public (ERP), Madame le Maire propose le reclassement de la salle polyvalente de la 4ème en 5ème catégorie.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal approuve le reclassement de la salle polyvalente de la 4ème en 5ème catégorie.

Madame le Maire est chargée d'adresser un courrier en ce sens à la Commission d'arrondissement de Sécurité Incendie de Saintes.

Vote du conseil : pour : 10 contre : 0 abstention : 0

11- INTEGRATION DANS L'INVENTAIRE DE LA VOIRIE COMMUNALE DES CHEMINS DITS « RUE DES POIRIERS » ET « RUE DES TOURNESOLS »

08.12.2022.11

Par délibération du 07 juillet 2020, le conseil municipal a acté la rétrocession à la commune de toutes les parties communes (voirie, espaces verts, et réseaux) du Lotissement « La Clé des Champs » par l'Association Syndicale, dont la « rue des Poiriers ».

La voie à classer est d'ores et déjà ouverte à la circulation publique et dessert l'ensemble des habitations du lotissement. Après classement, son usage sera identique. Dès lors, aucune enquête publique n'est nécessaire pour procéder à ce classement.

Par délibération du 12 septembre 2020, le conseil municipal a fait l'acquisition des parcelles ZO211, ZO193, ZO206 et ZO115. Ces parcelles constituent une partie de la rue des Tournesols (le reste est privé).

La voie à classer est là aussi déjà ouverte à la circulation publique et dessert l'ensemble des habitations de la rue. Après classement, son usage sera identique. Aucune enquête publique n'est donc nécessaire pour procéder à ce classement.

Madame le Maire demande au Conseil d'intégrer au domaine public communal la rue des Poiriers

et la rue des Tournesols.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, décide à l'unanimité, d'intégrer au domaine public communal la rue des Poiriers et la rue des Tournesols.

Vote du conseil : pour : 10 contre : 0 abstention : 0

12- CHEMINS DITS « RUE DES POIRIERS » ET « RUE DES TOURNESOLS » : TRANSFERT DANS LA VOIRIE COMMUNAUTAIRE

08.12.2022.12

Suite à l'intégration de la rue des Poiriers et de la rue des Tournesols dans le domaine public communal, Madame le Maire propose de les inclure dans la liste des voies transférées à la Communauté de Communes.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, décide à l'unanimité, de transférer dans la voirie communautaire la rue des Poiriers et la rue des Tournesols.

Vote du conseil : pour : 10 contre : 0 abstention : 0

QUESTIONS DIVERSES

Le Conseil donne un avis favorable à la demande de concession dans le cimetière de M. Merandon Serge.

Enfouissement des réseaux aux Guillons-Le Pigeonnier : lecture par Mme le Maire du mail du SDEER : les plans sont prêts. Les services vont prendre contact avec la mairie pour étudier l'éclairage public. Signature des conventions en attente.

Travaux d'aménagement du bourg : tranche 3 et 4 : lecture par Mme le Maire du mail du Département : les études vont reprendre en 2023 puis le dossier de consultation des entreprises sera réalisé. La réalisation des travaux sera ensuite programmée en tenant compte des contraintes budgétaires.

Villages de La Blanchardière-Les Brossards et Jeuzet : Mme le Maire va faire un courrier à EDF et Enedis pour demander le changement de point de livraison de la rue des Gougnons à la commune de St Sulpice d'Arnoult. Le Maire de Soulignonnes sera destinataire d'une copie du courrier.

Cérémonie des vœux du samedi 21 janvier 2023 à 11h00 : les nouveaux propriétaires seront accueillis avec un cadeau de bienvenue.

Monsieur Ambert fait un compte rendu de la réunion pour le Schéma Directeur des Eaux Pluviales du 02 décembre 2022 avec Monsieur Julien Fontaine d'Impact Eau Environnement.

Monsieur Jean-Michel Gallet fait un compte rendu de la réunion de la Saintonge Romane : adhésion à l'AREC, application web en cours, SIG. Loi 3DS : obligation aux communes de saisir les adresses sur le site « Mes adresses ».

Monsieur Jean-Michel Gallet rappelle le bienfondé de la mise en place à Saint Sulpice d'Arnoult de l'Heure Civique.

Le repas de Noël de l'école a lieu jeudi 15 décembre 2022

Le prochain Conseil Municipal aura lieu le jeudi 12 janvier 2023.

La séance est levée à 21h30.